BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès

Inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

A. J. Ory à Anna L. Warren; Wm L. Watson à Nellie J. Stevens; Norman R. Hill à Madeline S. Brill; Geo. Wilson à Rebecca Simms; Hy Williams à Lydia Nicholas; Chas Menendez Jr, à Olive Knight; Milton Cornell Lane à Lucia Stringfellow; Albert Jones à Lelia Shaw; Albert E. Harris à Mary V. Crawford; E. J. Rovira à Careleta Story; Bernard J. Kelly à Mary Broderick; A. J. Crowley à Olivia Riddle; J. H. H. Knopf à Lillie V Stanling; John B. Kaiser à Jeannie C. Dodd.

NAISSANCES.

Mmes Frederick Kariger, un garçon; Jos S. LeBlanc, une fille; Hy Grell, une fille; Hy C. Hornung, un garçon; F. A. Roques, un garçon; Hy Develle, une fille; W. H. Parker, une fille.

DECES.

Vve Mary Hogan 61 ans, 1311 S. Rempart; Walter J. Duvic, 9 ans, 920 avenue Jordan; Mary Duplessis, 38 ans, 1018 N. Prieur; Wm Beasley, 22 ans, Poydras et Saratoga; Tobi Johnson, 48 ans, Gretna, Lne; Philomène Cadié, 89 ans, Lafon Home.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Wallace M. Poole vs Manning Snider, réclamation de $137,35.

Securite Building & Loan Association vs H. J. Holle, procès exécutif de $5,300.

Mathern W. Pinkerton vs Joseph L. Mott, séquestration et injonction.

Successions ouvertes:

Wm. Sprindel, Christophsr Schaumburg.

Ventes inscrites au bureau d'hypothèques.

Eugène Maestri à Jos. Pujol, portion, St-Louis, Conti, Dupré et White, $600.

Miguel Maestri à Hy F. Ledet, portion, Broad, White, Orléans et Ste-Anne, $7,350.

Joseph Pujol à Eug. Maestri, portion, St-Pierre, Orléans, Lopez et Salcedo, $609.

Léopold Tassin à Adèle Tassin et als, portion, Berlin, Saratoga, Milan et Rempart, 4,500.

James A. Buisson à Simon F. W. Baker, terrain, Bourgogne, Montégut, Clouet et Dauphine, $1,755.

Emile Languille à Homeseekers B. & L. Assn, terrain, Claiborne, Derbigny, France et Lesseps, $——.

L'acquéreur au vendeur, même propriété, $300.

CE QU'IL Y A DE MIEUX POUR LES INTESTINS

Si vous n'avez pas un fonctionnement régulier, mais des intestins, vous êtes en nerve malade. Gardez vos intestins libres et vous vous porterez bien. Il est dangereux de forcer la nature au moyen de remèdes violents ou de pilules de poison. Le moyen le plus doux le plus facile et le meilleur de maintenir les intestins libres et propres, c'est de prendre

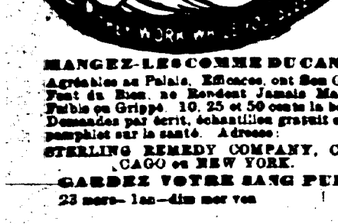

MANGEZ-LES COMME DU CANDI

Agréables au Palais. Efficaces, ont Bon Goût. Font du Bien, ne Rendent Jamais Malade. Faible ou Grippé, 10, 25 et 50 cents la boîte. Demandez par écrit, échantillon gratuit et un pamphlet sur la santé. Adresse:

STERLING REMEDY COMPANY, CHICAGO ou NEW YORK.

GARDEZ VOTRE SANG PUR.

23 mars—1an—dim mer ven

Les obsèques du sénateur McEnery.

Les obsèques de M. Samuel Douglass McEnery ont eu lieu hier matin à 10:30 heures en présence d'un vaste concours d'amis et de connaissances, qui avaient tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire du distingué sénateur de la Louisiane. Les vastes salons de la résidence mortuaire, longtemps avant l'heure fixée pour la cérémonie, donnaient malaisément place aux nombreuses personnes accourues pour contempler une dernière fois les traits du défunt. Le cercueil disparaissait sous les couronnes et les bouquets dont plusieurs de toute beauté.

On remarquait particulièrement les couronnes envoyées par les membres de la délégation louisianaise au Congrès, par l'Association des Planteurs de cannes de l'Etat, par les membres de la Bourse au Sucre et au Riz, par le gouverneur Sanders, le maire Behrman et autres.

Une couronne de laurier, ornée de rubans aux couleurs de la Confédération, envoyée par les Vétérans Louisianais, était déposée au pied du cercueil.

A 10:20 heures les membres de la délégation du Congrès, ayant à leur tête le sénateur Murphy J. Foster, sont arrivés à la résidence mortuaire et ont pris place en silence autour du cercueil avec les membres de la famille, pendant que le Rév. Père Biever célébrait les rites funèbres de l'Eglise Catholique. Cette mission accomplie le Rév. Biever a pris la parole et d'une voix émue a retracé la vie du défunt en disant:

"Il n'est pas de coutume parmi nous de prononcer de longs éloges de nos morts aimés. Le pays, par sa puissante voix a fait entendre l'estime et le profond respect qu'il éprouvait pour ce fils distingué de la Louisiane. Mais au-dessus de ces témoignages maintenant connus de tous se détachent en plein relief son intangible loyauté à son pays, à son état et son absolue intégrité. Ces grandes qualités convenaient à l'homme d'Etat.

"La plus grande confiance avait été placée dans cet homme distingué et l'Etat savait avec raison qu'il avait bien mérité cette confiance par une longue période de vie active. Puisse-t-il, ce fils de la Louisiane, reposer tendrement.

"Nous garderons toujours son souvenir, sa mémoire restera à jamais gravée dans les cœurs des citoyens Louisianais et son souvenir, écrit en toutes lettres dans les annales de notre Etat, sera plus impérissable que les monuments taillés dans le granit ou forgés avec le métal.

"Son nom sera inscrit dans les annales de notre Etat et les générations à venir connaîtront Samuel Douglas McEnery comme un citoyen ayant possédé les véritables qualités de l'homme d'Etat. La Paix soit avec lui dans cette autre vie près de Dieu. Que son âme puisse trouver le repos dans l'éternelle vie à venir. Que son âme repose en paix".

La dépouille mortelle a été inhumée dans un caveau au cimetière de la Métairie, où elle restera temporairement jusqu'aux funérailles définitives qui auront lieu à Monroe, paroisse de Ouachita, ville natale du défunt sénateur.

PEOPLES BANK & TRUST CO.

(BANQUE DU PEUPLE)

(Réorganisée le 30 Novembre 1909)

Etat de situation à la clôture des affaires le 30 Juin 1910.

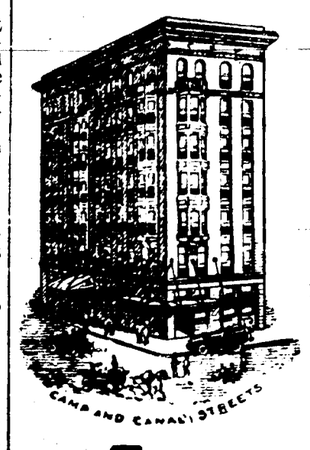

ACTIF.		PASSIF.	
Prêts et escomptes.	$2,229,192.84	Capital	$400,000.00
Bons et actions .	186,136.82	Profits indivis . .	14,448.11
Propriétés Foncières.	485,000.00	Dépôts	2,925,949.83
Comptant et dû de banques . .	740,068.28	Billets payables .	300,000.00
	$3,640,397.94		$3,640,397.94

4 % SUR LES EPARGNES

LES CHEQUES DE VOYAGEURS PAYABLES DANS LE MONDE ENTIER.

Ville de la Nouvelle-Orléans (Jean Lafitte No 2) à Jean Lafitte, 4 terrains, Nouvelle-Orléans, Abondance, Trésor et St-Bernard, $310 33.

Jas. R. Le Gablez à Michel de Rousselle, terrain, 6me district, Laurel, Lyons, Bordeaux et Constance $1250.

Distribution de diplômes aux élèves du Collège Soulé.

La distribution des diplômes aux élèves du Collège Soulé a eu lieu hier matin dans la grande salle de cette institution, rue St Charles.

De nombreux parents et amis des élèves assistaient à la cérémonie.

Après un éloquent discours du président du Collège, le professeur George Soulé, les médailles et les diplômes ont été remis aux élèves par M. Edward Everett Soulé.

Les élèves de la Classe Académique qui ont obtenu leurs diplômes sont:

MM. William Harry Arnold; Frank James Clancy; Jules Claude Meraux; Wallace Montgomery; Levin Cooper Soulé.

Des médailles de mérite ont été décernées aux élèves suivants:

Classe Académique — Médaille d'Or, M. Wm Harry Arnold.

Médailles d'Argent—MM. Louis V. Lopez; A. F. Fritche et Charles E. Schmidt.

Classe d'Anglais—Médaille d'Or, M. Roger Brady.

Classe Intermédiaire d'Anglais—Médaille d'Or, Mlle Clara Dietrich.

Les Bourses qui permettent aux deux meilleurs élèves de suivre les cours de l'Université Tulane ont été décernées à MM. William Harry Arnold et Levin Cooper Soulé.

ARRESTATION.

Carl A. Conlin, un pensionnaire de l'Hôtel Monteleone qui se donne comme un chiromancien, a été arrêté hier après-midi sous une accusation de vol de $10,000, et Mme Frederick Salmen, la belle-fille de M. Salmen, gérant de la Salmen Brick and Lumber Company, a été également écrouée au poste du premier precinct comme témoin à charge.

L'arrestation de Conlin a été effectuée sur la requête de Frederick Salmen, le mari de la femme arrêtée comme témoin.

Celui-ci a dit à l'avocat de district qu'il avait été trompé par Conlin, lequel lui avait promis de le reconcilier avec sa femme avec qui il était en mauvaise intelligence depuis quelque temps.

Il se trouvait à Hot Springs lorsqu'il s'est brouillé avec sa femme et faisant la rencontre de Conlin celui-ci lui avait promis que dans le cas où il suivrait ses conseils il garantissait de lui ramener l'affection de sa femme. Salmen a admis qu'il avait été assez crédule pour confier des valeurs de $10,000 à l'escroc qui s'est joué de lui après avoir empoché son argent.

Assemblée générale de la Louisiane.

Baton Rouge, 30 juin.

A l'ouverture de la séance du Sénat ce matin, le Révérend Johnson a rappelé en termes émus la carrière du sénateur McEnery et a prié pour le repos de l'âme du défunt.

Trente trois sénateurs assistaient à la séance.

Les projets de loi suivants ont été définitivement votés:

Moore — Allouant une somme de 500 dollars au monument Jefferson Davis.

Wall—Allouant un crédit à la Société d'Histoire de la Louisiane pour célébrer le centenaire en 1912.

Generelly—Allouant un crédit de $500 au fonds Beauregard.

Clark—Pour indemniser les héritiers de Léonce P. Hébrard.

CHAMBRE.

Quatre-vingt-six membres étaient présents lorsque le speaker Dupré a appelé la Chambre à l'ordre.

Après une courte discussion le projet de loi Potts, ordonnant une enquête sur les opérations de la Bourse au coton de la Nouvelle-Orléans, a été référé au comité propre lequel rendra son rapport.

M. Wilson de Tangipahoa a annoncé son intention de déposer un bill visant à accorder une pension de trois dollars par mois aux femmes âgés de plus de 75 ans.

Plusieurs projets de loi à l'ordre du jour ont été votés dans la séance de la soirée.

BLESSURE.

Mme Frank St Pe, demeurant rue Howard 2849, a été victime d'un accident hier après midi. Elle se trouvait dans un car de la ligne St-Charles et en voulant descendre à l'intersection des rues Carrollton et Burthe elle est tombée se blessant à la tête. Elle a été conduite en sa demeure ou elle a reçu les soins du docteur Underworth.

Le Colonel Roosevelt

Est officiellement invité à visiter la Nouvelle-Orléans.

Le maire Behrman a envoyé hier la lettre suivante au colonel Roosevelt l'invitant à visiter la Nouvelle-Orléans dans le courant de l'automne prochain:

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1910.

Mon cher M. Roosevelt:—Il est inutile que je vous donne l'assurance du plaisir que votre retour au pays natal, après un voyage prolongé, a causé à la population néo-orléanaise à laquelle vous vous êtes rendu cher par les nombreux témoignages d'intérêt que vous avez manifesté pour la prospérité de la ville du Croissant.

"Il n'est donc que naturel que nous tenions à vous assurer notre sincère affection en personne. Pour cette raison, la ville de la Nouvelle-Orléans vous invite très cordialement à la visiter.

"Un projet a été élaboré par le Club Mercantile conformément à vos engagements dans le courant du mois d'octobre prochain, et conséquemment nous espérons que vous trouverez le temps de visiter notre ville vers le 15 octobre avant de vous rendre à Atlanta, Ga., le 17 octobre pour la célébration du "Jour de l'Oncle Remus.

Vous connaissez assez la population de la Nouvelle-Orléans pour apprécier la sincérité et la cordialité de cette invitation, et nous espérons sincèrement que votre réponse sera l'annonce de votre détermination de nous honorer en l'acceptant.

Avec l'assurance de ma plus haute estime, je suis, sincèrement votre

Signé: MARTIN BEHRMAN, Maire.

Le procès en divorce des époux Schroeder.

Le nommé Henry A. Schroeder, par l'intermédiaire de son avocat M. Ernest T. Florance, a déposé hier à la cour civile une contre pétition en réponse aux procédures en divorce intentées par son épouse. Schroeder demande à la cour d'être autorisé à disposer de ses propriétés et de pouvoir tirer les fonds nécessaires pour sa subsistance, à la Banque German-American.

Schroeder demande aussi que la tutelle de ses cinq enfants, Arthur, Virginia, Marian, Alice, et Helen, qui sont temporairement sous la garde de son épouse, lui soit confiée. Cette demande est basée sur le fait que Mme Schroeder, née Mollie Leucht, "est une femme d'un caractère grossièrement immoral, qui s'enivre fréquemment et ouvertement, qui a violé ses vœux de mariage et s'est rendu coupable d'inconduite publique avec John Mullen, maintenant décédé et que son inconduite est notoire."

Il est probable que le procès en divorce des époux Schroeder sera plaidé aujourd'hui à la Cour civile de District, Division B, présidée par le juge King.

Revanche de cafetiers.

Un pasteur baptiste, le Rév. J. B. Lawrence, désirant pincer des cafetiers en flagrant délit, avait fait dimanche, 19 juin, une tournée dans un certain nombre de cafés du centre de la ville, accompagné d'un jeune homme du nom d'Alvin Calender, mineur, auquel il avait fait servir à boire.

Le révérend ayant rempli sa mission avait porté plainte auprès de l'avocat de district contre les propriétaires des dits établissements, 1° pour violation de la loi du dimanche; 2° pour violation de la loi Gay-Shattuck interdisant de vendre des boissons alcooliques à des mineurs.

Des affidavits avaient été formulés contre les coupables qui ont comparu ces jours derniers devant la cour du juge Wilson et y ont été placés sous caution.

Il paraît que les cafetiers incriminés ont résolu de se venger du tour que leur a joué le Rév. Lawrence et qu'ils ont l'intention de porter contre lui une accusation criminelle: celle d'avoir incité un mineur à la débauche.

S'ils donnent cours à leur projet on peut s'attendre à un procès intéressant.

HOTEL DE VILLE.

Le comité de police et des bâtiments publics à sa séance tenue hier matin, a résolu de renvoyer à une date ultérieure toute décision au sujet de la pétition déposée par la congrégation Presbytérienne pour la construction d'un hôpital à l'angle des rues Fig et Short.

Le Rév. Dr Barr, pasteur de la Congrégation qui assistait à la séance, a fait appel au Comité en demandant une discussion immédiate et en invoquant comme raisons que le projet était depuis longtemps sur le tapis et avait déjà été renvoyé à trois ou quatre reprises.

Plusieurs protestations se sont fait entendre contre le site proposé pour la construction de cet hôpital et afin de permettre aux protestataires d'exposer leur point de vue, il a été décidé de renvoyer la discussion à mardi prochain.

Avant de s'ajourner, le comité a rendu un rapport favorable sur les ordonnances déposées par les conseillers Gates et Frawley: la première concernant la construction d'une maison de pompe à l'angle des rues Iberville et Alexander, la seconde visant la construction d'une branche de la Bibliothèque Publique à l'angle des rues Canal et Gayoso.

Assistaient à cette séance les conseillers Rousse, Verlander, Ryan, Villa, Virgin et Hartmeyer.

WHITNEY-CENTRAL NATIONAL BANK

CAPITAL ET SURPLUS $4,000,000.

COMMERCE DE BANQUE GENERAL.

CHANGE ETRANGER, CREDIT COMMERCIAL, TRANSFERTS PAR CABLE.

LETTRES DE CREDIT ET CHEQUES DE VOYAGEURS, PAYABLES DANS TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

Votre Compte, Fort ou Peu Considérable, Recevra la Plus Stricte Attention de cette Banque.

WHITNEY-CENTRAL TRUST & SAVINGS BANK

3 1-2 pour cent d'intérêt, composé semi-annuellement, sont payés sur les Dépôts d'Epargnes de $1.00 et plus.

WHITNEY-CENTRAL BANK BLDG.,

Bureaux à louer. S'adresser au Dépt. de Location, ou à votre Agent de Propriétés Foncières.

8 juin—3m

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

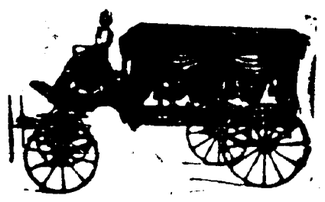

Entrepreneur de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY Président et Gérant. S. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

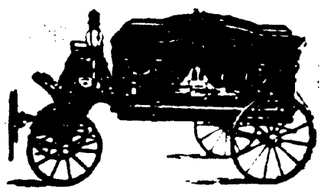

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Ed Rempart

PHONE HEMLOCK..... 466

PHONE HEMLOCK 2893

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

AVIS SPECIAL.

BUREAU DU SECRETAIRE DES EDIFICES PUBLIQUES—Bureau Bâtisse Municipale. Quatrième étage. Nouvelle-Orléans, 24 juin 1910—Des soumissions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au MARDI 5 juillet, à midi, pour la fourniture des articles ci-dessous aux écoles publiques de cette ville pour la session 1910-1911, savoir:

(A) Bois et charbon.

(B) Matières imprimées, livres, rapports, blanc, etc. Spécifications sur fichier en la possession du soussigné.

E. A WILLIAMS, secrétaire.

28 juin—6f

PETITES ANNONCES.

Demande Agents—Hommes et Femmes capables, progressifs pour l'Etat de la Louisiane. Petit placement désirable, mais pas nécessaire. Louisiana Oxygenator Co., 913 Hibernia Bk Bldg. Nouvelle-Orléans Lne. 26 juin—

Chambre avec déjeuner et souper Calliatare. Maison, 913 Hibernia Bk Bldg. 26 juin—

dait toujours une invincible espérance. Ce fut maître Jodry-Theret lui-même, qui essaya de le décourager.

—Elle n'eût pas tardé si longtemps si elle avait voulu venir. Elle ne viendra pas. Confies moi votre secret comme on confie un secret au confesseur. Nul homme au monde ne le connaîtra, si je besoin de vous l'affirmer....

—A quoi bon, puisque ce nom, il vous serait défendu de le révéler au tribunal? Il ne vous servirait de rien de l'apprendre....

—Pardonnez moi! Cela me serait une grande force, au contraire. Lorsque l'heure sonnera de prendre votre défense, croyez-vous donc que je ne serai pas plus convaincant, et que je ne ferai pas plus aisément pénétrer ma conviction dans l'esprit des jurés si je me sens moi-même, appuyé sur des preuves certaines, qui seront les bases solides de mon argumentation? Certes, je n'ai aucun soupçon sur votre bonne foi. Ce que vous m'avez dit doit être l'exacte vérité, mais si je savais, avec quelle vigueur ne pourrais-je pas dire à ceux qui m'écouteront: "Je sais!" Tandis que si vous me laissez dans l'indécision, j'ai peur que mon plaidoyer, ne soit lui-même indécis et flottant.... Les coups que je frapperai ne seront pas aussi vigoureux qu'il le faudrait.... Je compte sur votre acquittement, mais ce que je voudrais, ce n'est pas un de ces verdicts boiteux, qui laissent flotter le soupçon sur un accusé, le suivent dans toute son existence comme une condamnation et l'entachent de honte et de suspicion pour toujours. Ce que je voudrais, c'est un acquittement éclatant, unanime, ce sont des débats desquels votre innocence ressortirait clairement, après lesquels vous marcheriez la tête haute, et qui vous permettraient d'aller reprendre votre rang dans l'armée, au milieu de la sympathie de vos camarades et de vos chefs, encore accrue par vos malheurs immérités.... Telle serait mon ambition, mon enfant.... Je n'ai en vue que votre intérêt, je ne pense pas le moins du monde à ma réputation.... Elle est trop bien assise, aujourd'hui, et je suis trop vieux pour qu'un insuccès partiel ou complet puisse m'atteindre.... Vous avez encore quelques jours avant la cour d'assises. Vous avez donc le temps de réfléchir. Réfléchirez-vous? Promettez-le moi....

Renaud secoua la tête.

Il souriait tristement.

—J'ai bien réfléchi, mon ami.... je vous le jure.

—Alors?

—Je ne puis si ne veux rien vous dire de plus....

Il se hâta d'ajouter:

—Du reste, j'ai confiance.... Elle viendra.... vous verrez.... elle viendra.....

Il pencha la tête, et il ajouta comme malgré lui, après un court silence:

—Oui, elle viendra, rien ne peut l'empêcher de venir.... Et si elle ne venait pas, ce serait bien infâme!!

M. Jodry-Theret tressaillit. Il se rapprocha soudain de l'accusé, lui prit la main.

—Mon enfant, sans le vouloir vous venez de me laisser deviner une partie de votre secret.

—Moi?

—Vous.... Avez-vous oublié ce que je vous ai dit dans les premiers temps? Je vous ai dit: "Si la femme dont vous refusez de me dire le nom est une jeune fille, rien ne peut l'empêcher de vous sauver...." Or, vous venez de laisser échapper un aveu que je retiens.... Vous avez dit que "rien ne peut l'empêcher de venir." La femme de qui dépend votre salut est donc....

—Mon ami.. n'insistez pas...

—Je n'insiste pas. Je raisonne ce que je viens d'apprendre. Vous avez ajouté que: "si elle ne venait pas, ce serait infâme." Vous pensez donc bien comme moi, mon pauvre enfant, puisque moi-même je vous ai déclaré que si la femme qui peut vous sauver est une jeune fille, celle-ci est la dernière des misérables....

Il serra les mains de Renaud.

—Un peu de courage, achevez, la confession!

Renaud secoua la tête:

—Non, mon ami, vous ne saurez rien de plus.

Et il ajouta en soupirant:

—Advienne que pourra!

L'advocat et l'accusé ne se revinrent plus qu'en cour d'assises.

Cette journée de la cour d'assises, Henriette, au fond de sa chambre, rideaux fermés, dans l'obscurité, pareille à une bête qui se sait traquée et qui essaye de se dérober à ceux qui la poursuivent, cette journée, Henriette la passa au milieu de toutes les épouvantes.

Qu'allait-il advenir?

Quelles révélations le hasard allait-il, peut-être, apporter là?.... Et de ces révélations, la jeune fille n'avait-elle pas tout à redouter?.... la ruine de son mariage.... le déshonneur.... le scandale.... l'accusation de lâcheté, de lâcheté odieuse qui la suivrait désormais partout où elle se présenterait, partout où son nom serait prononcé....

Elle n'avait pas eu l'intention d'assister à ces débats, mais elle avait rendu Marie Jérémit bien heureuse en l'envoyant à Melun avec un mot, sur sa carte, de M. Jodry-Theret, ce qui permit à la femme de chambre d'entrer et d'être bien placée pour tout voir et pour tout entendre.

Henriette comptait sur le récit de Marie pour être renseignée.

La journée lui parut mortellement longue. Quand la soirée arriva, et qu'elle ne vit point reparaître Marie Jérémit, la jeune fille se crut perdue.

Evidemment, une catastrophe était survenue.... des incidents avaient été soulevés.... son nom était maintenant jeté en pâture au public, aux journaux.... On savait quel rôle elle avait joué.. Plus de doute, plus d'indécision.... Après la surprise, l'horreur!.... Et Marie Jérémit n'osait rentrer aux Bois-Murés pour annoncer ce désastre à sa maîtresse....

A plusieurs reprises, madame Villedieu était montée chez elle.... Henriette avait prétexté une extrême fatigue.... avait à peine répondu aux questions inquiètes de sa belle-mère.

Enfin, vers dix heures du soir, dans les jardins éclairés par la lune, elle aperçut Marie Jérémit.

La femme de chambre, ne sachant pas un ne voulant pas savoir avec quelle fièvre on l'attendait, se pressait de rentrer sans lever les yeux.

Henriette ouvrit la fenêtre, se pencha et cria, la voix altérée:

—Marie! Marie! Montez, je vous prie!

La femme de chambre obéit.

Sur le seuil, elle hésita à pénétrer dans la chambre de sa maîtresse, à cause de l'obscurité, Henriette se hâtait, disant:

—Eh bien, pourquoi êtes-vous si en retard?

—Pas ma faute, mademoiselle, je n'ai pu prendre que le dernier train, et encore j'ai bien failli le rater et coucher à Melun.

—Alors, c'est fini?

—Oui, c'est fini. On n'a pas eu besoin d'une deuxième audience.

—Et.... il est.... acquitté.. n'est-ce pas?

—Oui....

Elle avait fait attendre sa réponse pendant quelques secondes, comme si elle jouissait intérieurement de la détresse d'Henriette. Cette scène, dans ces ténèbres, était singulière. Ces deux jeunes filles ne pouvaient se voir. Marie Jérémit ne devinait l'émotion d'Henriette qu'en écoutant sa voix, qui tremblait, qui s'assourdissait, qui parfois s'interrompait.

Marie continuait:

—Acquitté....il l'est.... mais voyez-vous, mademoiselle, c'est tout de même un homme perdu, parce qu'on disait, en sortant de là, qu'il l'avait été faute de preuves suffisantes, mais que le coupable, sûrement, ce ne peut être que lui, et que son acquittement équivaut à une condamnation. Et il n'était pas fier, allez.... Il avait fini par pleurer toutes les larmes de son corps.... Pourtant, au début, il se montrait très calme et très indifférent, et quand le président s'est mis à l'interroger, il a répété la fameuse phrase que vous savez et qu'il a dite tout le temps au juge d'instruction, à ce qu'il paraît....

—Une phrase?

—Oui, que quelqu'un viendrait au dernier moment.... et le sauverait.... en prouvant, comme deux et deux font quatre qu'il était innocent.

—Et.... personne.... personne n'est venu?

—Eh bien, est ce que vous croyez à cette histoire-là, mademoiselle? C'était de la frime pour endormir les juges....

—Et ensuite, durant les débats, il n'en a plus reparlé?

—De quoi, mademoiselle?

—De.... de l'homme qui pouvait lui apporter le salut!

—D'abord, paraîtrait que ce n'est pas un homme.... mais une femme.... Non, il n'a plus rien dit.... il n'a plus osé, probable.... parce qu'il voyait bien qu'on ne le croyait pas.... seulement, faut être juste et faut vous dire tout de même une chose qui m'a frappée, moi, car je le regardais tout le temps....

—Une chose t'a frappée?

—Oui.... L'assassin....

Henriette eut un mouvement violent en entendant ce mot. Marie s'excusa:

—Je dis l'assassin, parce que ça ne peut être que lui.... Qui que ce serait, si ce n'était pas lui?... Mais si ça fait de la peine à mademoiselle?

—Pourquoi en aurais-je de la peine? J'ai peu connu M. Raigice.... Je l'ai rencontré deux ou trois fois.... et depuis longtemps, je n'avais plus entendu parler de lui.... Ce jeune homme.... ne m'intéresse pas....

A continuer.